

# PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 27 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de conférence de la CC Centre Tarn à Réalmont, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Délégués en exercice : 22	Suppléants : 14
Délégués présents : 15	
Voix délibératives : 13	
Autres participants : 5	

**Titulaires présents :** J-Marc BALARAN, Bruno BOUSQUET, Bernard BOUVIER, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Guy GAVALDA

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Serge BOURREL, J-Marc SENGES, Bernard TRESSOLS

**Titulaires excusés :** Christine BARRILLIOT, J-Louis BOUSQUET, Sylvian CALS, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Sylvie GRAVIER, Fatima SELAM, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

**Suppléants présents sans voix délibérative :** Alain BOYER, Sandrine SANDRAL

**Suppléants excusés :** J-François KOWALIK, Bernard LAFON, Didier ROUDIER, J-Michel SIBRA,

**Autres participants :** Stéphanie CANTALOUBE, Justine CHOLLET, Mathieu EBBESEN, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Sylvia JULIEN, Jacques ROUSTIT

**Secrétaire de séance :** Bernard BOUVIER

## Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 21/02/2023 .....	2
2	Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité .....	2
3	Recrutement pour renforcer l'accompagnement des porteurs de projets.....	2
4	LEADER.....	3
5	Amortissements prorata temporis M57.....	5
6	Désignation <b>de</b> membres au comité départemental consultatif du FSE + .....	5
7	Participation à la consultation par le CDG pour convention participation risque prévoyance .....	5
8	Points divers.....	6
8.1	2024 : le Pays/PETR aura 20 ans !! .....	6
8.2	SCIC REHAB.....	6
8.3	Révision de la convention territoriale.....	6
8.4	Emergence d'un programme d'actions Pierres sèches.....	6

En introduction à ce comité syndicat, le Pôle Territorial accueille Sylvia JULIEN de la chambre d'agriculture du Tarn et Mathieu EBBESEN de la coopérative VirgoCoop

Ces deux intervenants nous ont présenté respectivement :

- MME Julien, le contenu et le déroulé de l'étude d'opportunité Chanvre sur le territoire du Pôle Territorial, confiée à la chambre d'agriculture. Cette étude doit nous permettre de prendre connaissance de la situation de cette culture, des possibilités de développement et débouchés potentiels.
- M. Ebbesen a quant à lui présenté la coopérative citoyenne Virgocoop dont il est le directeur et dont l'objet est la création d'une filière locale textile à partir de chanvre. La production qui alimente cette coopérative est en partie produite dans le Tarn et les perspectives de développement de celle-ci nécessiteraient d'augmenter la surface produite qui est actuellement de 200 ha pour 80 agriculteurs.

Suite à ces présentations (ci jointes), il est proposé que l'étude en cours avec la chambre d'agriculture puisse retracer l'histoire de cette culture sur notre territoire. Il est également proposé d'organiser une visite du site de défibrage de virgocoop située à Caylus en Tarn et Garonne.

Les deux présentations sont jointes à ce compte rendu.

-----

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER à 19h00.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (10 titulaires présents + 3 suppléants avec voix délibérative + 2 suppléants sans voix délibérative) et constaté que le quorum était atteint (13/23).

Monsieur Bernard BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

## **1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 21/02/2023**

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 21 février 2023, qui est approuvé à l'unanimité.

## **2 Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité**

Il est proposé de prolonger le contrat de Laurine Chantereau jusqu'à la fin de l'année 2023. Laurine est en poste depuis mars 2023 pour le remplacement d'Anaïs pour son congé de maternité. Ce prolongement, sous un format d'accroissement temporaire d'activités, permettra de :

- Participer au bilan de Goutons nos campagnes
- Animer différentes actions portées par le PETR dans le cadre de ce programme, notamment sur le maraichage, les speed meeting... ;
- Participer à la clôture du programme DRAAF « Consolidation des PAT »
- 

Anaïs sera ainsi en capacité de suivre différentes actions et démarches en cours dont :

- l'accompagnement de l'étude chanvre
- l'accompagnement du démonstrateur territorial de l'agriculture de conservation des sols
- la concertation pour la poursuite du PAT
- la réponse à l'appel à projet régional à venir sur les coopérations territoriales

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve la création de ce contrat pour accroissement temporaire d'activité jusqu'à fin décembre 2023.**

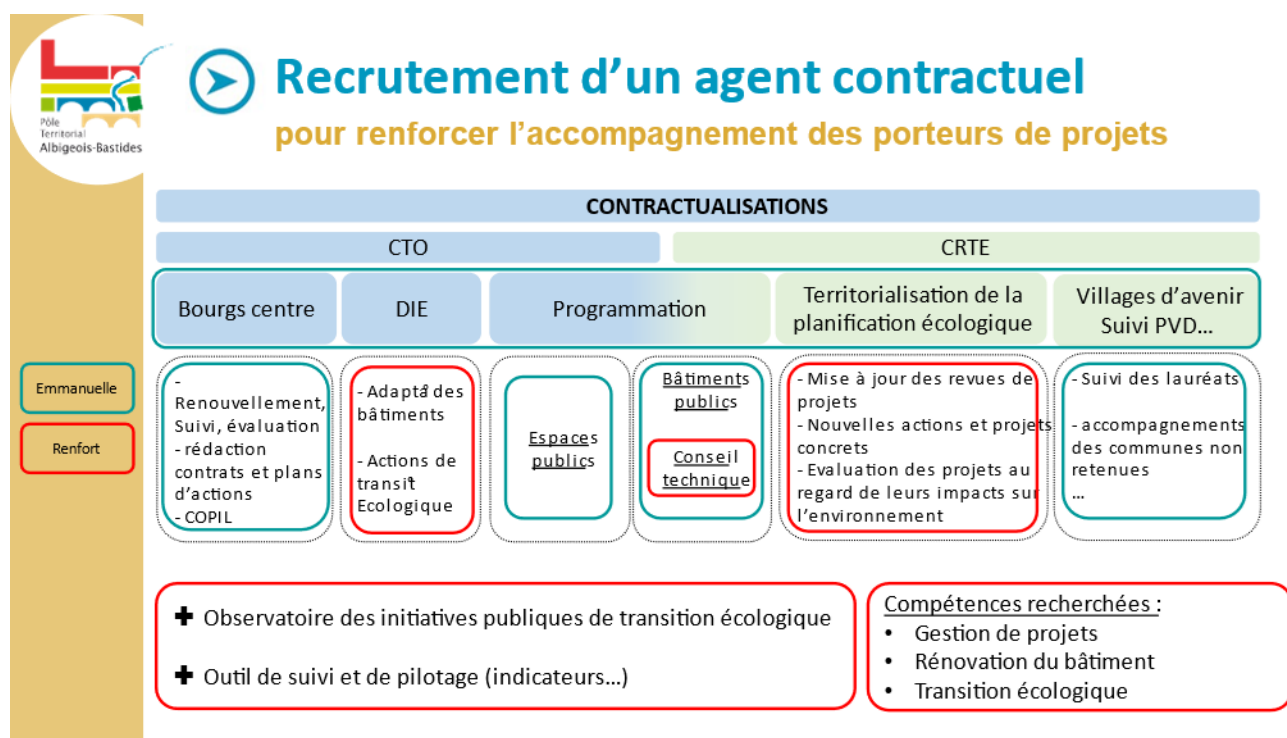
## **3 Recrutement pour renforcer l'accompagnement des porteurs de projets**

Compte tenu de la charge croissante sur l'appui des porteurs de projets dans le cadre de nos contractualisations :

- 75 projets programmés en 2022,
- 98 projets programmés en 2023,
- Accompagnement des communes bourgs centres pour la révision ou l'élaboration de leur contrat :
  - o 6 renouvellements,

- 3 nouveaux validés,
- 3 nouveaux en cours de rédaction,
- 2 territoires potentiels à questionner,
- Accompagnement PVD, villages d'avenir,
- Travail de qualification des projets aux regards de leurs impacts sur l'environnement et la transition écologique,
- Evolution du CRTE
- Déploiement de la dotation innovation expérimentation → adaptation des bâtiments au changement climatique;
- Programmes : rénovation Ecole, plan eau...
- ...

Le Pôle Territorial souhaite renforcer son ingénierie sur des missions de conseils et d'appui aux porteurs de projet, en articulation avec Emmanuelle Subsol, en charge de la gestion de nos différentes contractualisations.



Il est proposé de recruter un agent en charge d'accompagner et de conseiller plus spécifiquement les porteurs de projets qui présentent une opération sur des bâtiments publics. Cet agent aura également en charge le travail spécifique attendu sur le CRTE et l'évaluation environnementale des opérations et actions, inscrites. Une sollicitation du fonds vert sera faite pour un financement à 50% et pour une période de 3 ans, ce qui permet de proposer ce soutien jusqu'à la fin du mandat. Un point sur le financement de celui-ci sera fait lors du prochain Conseil Syndical.

Il est rappelé que l'option VTA pourrait être étudiée. Il est également demandé que ses missions puissent être conduites auprès des villages non retenus au dispositif Villages d'Avenir et qui ne bénéficieront donc pas de l'ingénierie Etat.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve la création de ce poste d'agent pour un contrat jusqu'à la fin du mandat**

## 4 LEADER

Un point sur l'état de la consommation du programme 2014-2022 est fait (cf. présentation jointe)  
Suite à un retour de la Région sur notre candidature, un travail sur les fiches actions du nouveau programme est en cours dont une simplification de leur contenu et des objectifs et sous-objectifs opérationnels. La proposition retenue par les membres du comité est la suivante :

## **FA n°1 : ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DURABLES DE L'ECONOMIE RURALE**

### **1.1 Accompagner les mutations de nos systèmes agricoles**

- 1.1.1 Développer les circuits courts de proximité
- 1.1.2 Accompagner les projets collectifs de valorisation des produits locaux
- 1.1.3 Innover/Expérimenter de nouvelles formes de pratiques dans les milieux agricoles face au changement climatique

### **1.2 Contribuer à la création d'emploi et à l'innovation dans les entreprises**

- 1.2.1 Maintenir et consolider le tissu local d'entreprises et de commerces de proximité ainsi que l'emploi
- 1.2.2 Favoriser et soutenir les coopérations entre acteurs et l'économie collaborative en réponse aux enjeux de transition
- 1.2.3 Développer une économie qui valorise les ressources du territoire

### **1.3 Valoriser le potentiel touristique et encourager les dynamiques durables innovantes**

- 1.3.1 Développer une offre touristique durable et accessible à tous
- 1.3.2 Promouvoir le territoire et rechercher la complémentarité entre acteurs
- 1.3.3 Accompagner la montée en compétence des professionnels du tourisme

## **FA n°2 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ET L'IDENTITE DU TERRITOIRE**

### **2.1 : Maintenir et développer les services aux populations**

### **2.2 : Adapter l'offre de soins aux besoins actuels et futurs**

### **2.3 : Favoriser le développement culturel et artistique**

- 2.3.1 Accompagner la définition et la mise en place des projets culturels des Communautés de communes
- 2.3.2 Aider la création culturelle et l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire
- 2.3.3 Favoriser la présence artistique dans les territoires

## **FA n°3 : AMPLIFIER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DU TERRITOIRE AVEC L'IMPLICATION DE TOUS**

### **3.1 : Encourager la sobriété et viser l'autonomie énergétique du territoire**

### **3.2 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité**

- 3.2.1 Encourager les démarches de protection et de valorisation des espaces et ressources naturelles
- 3.2.2 Soutenir les dispositifs qui encouragent la préservation de la ressource en eau et la biodiversité
- 3.2.3 Favoriser les démarches innovantes et l'expérimentation pour un aménagement durable

### **3.3 : Encourager les mobilités durables et solidaires**

### **3.4 : Favoriser l'économie circulaire sur le territoire**

### **3.5 : Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous**

- 3.5.1 Soutenir les initiatives citoyennes qui concourent aux enjeux de la transition socio-écologique
- 3.5.2 Engager les acteurs du territoire et les habitants dans la transition socio-écologique
- 3.5.3 Renforcer les solidarités et les coopérations territoriales

Le tableau présenté au conseil qui compare les objectifs et sous objectifs opérationnels entre ceux validés pour la candidature et la simplification en cours est joint à ce compte rendu.

Par ailleurs, la question de maintenir les SCI comme exclues des bénéficiaires est posée. Les membres valident cette exclusion qui pourra être revue si l'on constate qu'il y a des sollicitations pour des projets potentiels non aboutis à cause de ce statut.

Concernant la construction de la grille de sélection, il est proposé d'indiquer comme thème prioritaire « la coopération et les partenariats ». Les trois autres thèmes prioritaires proposés étant :

- Le caractère innovant du projet
- La prise en compte de la transition écologique
- L'impact sur l'emploi

Plusieurs membres évoquent l'importance de ne pas avoir des thèmes qui excluent d'office des projets et de vérifier que les petits projets ne soient pas également impactés.

Il est proposé de renvoyer au prochain bureau la composition du comité de programmation dont une des propositions est de diminuer le nombre de membres compte tenu de la faible mobilisation lors du programme leader précédent et des nouvelles règles de double quorum (cf. *présentation ci jointe*)

**Enfin, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :**

- Autorise le PETR Albigeois et Bastides à porter le Groupe d'Action Locales (GAL),
- Donne pouvoir à son Président pour signer la convention AGR-GAL, ses avenants ainsi que tout document relatif à LEADER 2023-2027,
- Adopte la maquette financière et la répartition de l'enveloppe LEADER pour la période 2023-2027.

## **5 Amortissements prorata temporis M57**

La question de l'amortissement prorata temporis pour l'instruction M57 est discutée, notamment les questions de durée d'amortissement et du seuil des biens à faible valeur.

Le Comité Syndical, après délibéré,

- **ADOpte** le principe de l'amortissement au prorata temporis,
- **FIXE** les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau figurant dans la présentation jointe,
- **FIXE** à 1 000 € TTC le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition,
- **AUTORISE** le comptable à procéder aux écritures d'ordre budgétaires afin de régulariser les sur amortissements des années antérieures.

## **6 Désignation de membres au comité départemental consultatif du FSE +**

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE Mme Fatima SELAM (membre élu) et M. Julien FRAT (membre technicien)** comme délégués titulaires
- **DESIGNE M. Pascal THIERY (membre élu)** comme délégués suppléants
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au Département (Service FSE +) la présente décision

Il est noté qu'il reste une place de suppléant à pourvoir

## **7 Participation à la consultation par le CDG pour convention participation risque prévoyance**

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide**

- que Le PETR Albigeois Bastides participe à la procédure de mise en concurrence pour le risque « Prévoyance » organisée par le Centre de gestion.
- que le PETR Albigeois Bastides puisse adhérer, le cas échéant, à la convention de participation pour le risque « Prévoyance », à adhésion facultative, que le Centre de Gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 1er janvier 2025.
- que le PETR Albigeois Bastides se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer à la convention de participation sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
- que le PETR Albigeois Bastides précise que cette convention de participation devra avoir pour objet de garantir les risques financiers encourus par les agents, relatifs aux pertes de salaires, en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité ou de perte de retraite.

- que le PETR Albigeois Bastides s'engage en cas d'adhésion, à confier au Centre de Gestion la gestion administrative de cette convention de participation, conformément aux modalités fixées ultérieurement par convention.

## **8 Points divers**

### **8.1 2024 : le Pays/PETR aura 20 ans !!**

Les élus retiennent la proposition d'organiser un moment convivial en 2024 pour les 20 ans du Pays/PETR

### **8.2 SCIC REHAB**

Suite à l'arrêt brutal du dispositif d'accompagnement des ménages dans le cadre de Rénov'Occitanie, la SCIC REHAB connaît d'importantes difficultés économiques puisque son chiffre d'affaires est lié à plus de 90% à ce dispositif. Un comité consultatif doit se réunir le mardi 24/10 à Carmaux pour prendre connaissance de la situation et des actions envisagées.

### **8.3 Révision de la convention territoriale**

*(cf. présentation ci jointe)*

Les élus sont informés de la décision du bureau de lancer une révision de la convention territoriale et d'orienter celle-ci vers des missions de fabrique locale de territoires en transition.

Par ailleurs, il est rappelé l'organisation de la formation sur le management par la coopération prévue pour les chefs de service des 5 EPCI *(cf. présentation)* qui se déroulera à occurrence d'une journée par mois avec un démarrage prévu le 19/12/2023.

Dans le cadre de ce parcours, il est également prévu une session de travail avec Claude ONESTA, entraîneur emblématique de l'équipe de France de hand, le 26/04/2024 en présence des élus et des agents territoriaux.

### **8.4 Emergence d'un programme d'actions Pierres sèches**

Les élus sont sollicités pour suivre le dossier en émergence avec le département et l'association des artisans bâtisseurs pierres sèches (ABPS) pour définir un programme d'actions sur le soutien et le développement d'une filière pierres sèches sur le territoire.

Jean-Claude CLERGUE, en charge de l'économie, l'emploi et du tourisme au niveau du PETR a manifesté son intérêt pour suivre cette action.

M. Bernard TRESSOLS souhaite également être associé à cette action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le prochain conseil syndical aura lieu le 18/12.

Préalablement un bureau sera organisé le 27/11.

Les élus proposent d'organiser une conférence des maires en janvier 2024.

**Le Président,  
Jean-Luc ESPITALIER**

**Le secrétaire de séance,  
Bernard BOUVIER**